



HAL
open science

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - premier degré

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - premier degré. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02029090

HAL Id: hceres-02029090

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029090>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - Premier degré

Université de NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formations : Enseignement, éducation et formation

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) mention *Premier degré* est localisé sur trois sites de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) : La Seyne-sur-Mer, Draguignan et Nice. Elle est également proposée en formation ouverte à distance (FOAD).

Les objectifs et les contenus de formation sont définis d'une part à partir des compétences visées par le référentiel métier fixé par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et d'autre part à partir des cinq blocs de compétences autour desquels sont structurés les masters MEEF en référence au cadrage national de la formation. Cette formation a pour objectif de préparer les étudiants au concours de professeur des écoles (PE), de favoriser l'appropriation de gestes professionnels spécifiques au métier de PE en lien avec différents types de stages, de doter les étudiants d'une culture professionnelle commune à tous les intervenants dans le champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et d'initier les étudiants à la démarche de recherche.

Afin de parvenir à ces objectifs, l'équipe pédagogique a su tisser des liens avec :

- les services académiques dans le cadre de la mise en stage, les professionnels étant par ailleurs associés à certains enseignements en lien avec les situations professionnelles rencontrées par les étudiants et les PE stagiaires ;

- certains laboratoires de recherche de l'université et le groupement d'intérêt scientifique initié par l'ESPE centré sur la recherche en éducation, formation et enseignement.

Analyse

Objectifs

Les objectifs sont spécifiés de façon précise, ils s'articulent d'une part aux compétences visées par le référentiel métier rappelées par la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (annexée) en lien avec le référentiel institutionnel fixé par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, et d'autre part aux cinq blocs de compétences autour desquels sont structurés les master MEEF (cadrage national de la formation) - savoirs disciplinaires, savoirs et savoirs didactiques, culture commune des enseignants, initiation à la recherche, mise en situation professionnelle. Cependant, la hiérarchisation des objectifs de la formation serait à préciser : Il est ainsi indiqué dans le dossier d'autoévaluation de la formation, en premier objectif que « la formation MEEF a pour objectif de former les futurs enseignants et personnels d'éducation à et par la recherche ». Autant il est souhaité recourir à la recherche pour former les futurs enseignants, autant le master MEEF ne semble pas avoir été conçu pour former des chercheurs en éducation et formation, tout du moins il ne semble pas s'agir du premier objectif de la loi de 2013.

Il est d'ailleurs utilement indiqué plus loin, mais en seconde position, que « la formation vise à l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être en lien avec le métier de professeur des écoles ».

Il est intéressant de noter que les objectifs sont spécifiés selon l'année de master -préparation au concours en première année de master (M1) et préparation à l'exercice du métier en deuxième année de master (M2) -tout en insistant sur l'articulation théorie-pratique dès le M1. Autre point intéressant, six compétences articulées au référentiel métier sont déclinées et constituent en termes de priorités ce qui est attesté pour l'étudiant en fin de diplôme de master.

Un certain nombre d'informations fournies dans ce premier point ne concernent pas directement les objectifs visés mais les dispositifs mis en œuvre pour les atteindre : tutorat mixte, équipe pluri-catégorielle, formation à et par la recherche avec perspectives envisagées. Le point indiqué comme faible dans le dossier d'autoévaluation : « diffusion de la recherche » n'est pas suffisamment explicite.

Organisation

L'offre de formation est commune aux trois sites de formation.

L'organisation en cinq unités d'enseignement (UE) par semestre donne de la cohérence au diplôme, il eût cependant été judicieux de distinguer les semestres 3 et 4 du M2 pour donner une meilleure lisibilité au diplôme. On ne sait pas par ailleurs si les UE sont constituées en éléments constitutifs (EC), par exemple au semestre 2 on ne sait pas combien il y a d'heures consacrées dans l'UE 1 du semestre 2 au Français & à l'Histoire-géographie. N'est pas non plus indiqué le volume horaire consacré à la formation à la recherche, ne permettant donc pas d'évaluer précisément sa place dans l'économie générale de la formation.

L'enseignement d'une langue vivante est présent aux semestres 1 et 3.

On manque d'informations sur les thèmes transversaux relatifs à la culture commune, on ne sait pas ce qui est abordé en M1 et M2, le tableau des UE en annexe n'en fait pas état.

Par ailleurs, les articulations entre les UE ne sont pas mentionnées, rendant difficile l'appréciation du caractère plus ou moins intégré de l'offre de formation.

Il est question de coordination pédagogique assurée lors du bilan de fin d'année, le dossier d'évaluation pilotage des mentions MEEF évoque un groupe de pilotage Premier degré qui se réunit une fois par mois. On ne perçoit pas suffisamment comment s'articule l'activité de ce groupe de pilotage avec les réunions de coordination pédagogique.

Il serait intéressant de surmonter les difficultés (éloignements géographiques) au développement d'une formation inter-degrés.

Positionnement dans l'environnement

Dans chaque académie, il existe une offre de formation master MEEF mention *Premier degré* qui constitue une offre très singulière dans la mesure où elle prépare à la fois à un concours de recrutement de professeurs des écoles et à l'exercice de ce métier. Aucune autre offre de formation locale ne semble proposée avec des objectifs proches.

Dans l'offre de formation des sites de Nice et Toulon, certaines licences ont *l'Education, l'Enseignement et la Formation* soit comme champ de formation, soit comme champ secondaire. De façon générale, les licences concernées proposent des enseignements de préprofessionnalisation. Le dossier d'autoévaluation signale de façon pertinente les licences en lien avec l'enseignement dans le Premier degré mais oublie de mentionner que la licence *Psychologie* comporte un parcours *Enseignement Premier degré* coordonné avec les intervenants du master MEEF, mention *Premier degré* (ce que l'on apprend dans le dossier PILOTAGE). Ce sont les services académiques (rectorat/ direction des services départementaux de l'Éducation nationale DSDEN) qui sont les partenaires principaux du master. Le milieu associatif est aussi sollicité (la liste des partenaires figure dans le dossier PILOTAGE). Un certain nombre de partenaires est cité pour le Premier degré ; les associations (associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale AROEVEN, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active CEMEA...) partenaires de l'école ainsi que le réseau Canopé interviennent dans la formation ; ces interventions / enseignements font l'objet d'un conventionnement. Pour autant on ne perçoit pas les UE dans lesquelles ces enseignements sont dispensés.

Dans les perspectives il est question d'un projet de laboratoire de recherche de l'ESPE en lien avec le projet de formation MEEF mais cela reste très suggestif (à moins que cela soit en rapport avec le groupement d'intérêt scientifique). Au vu des indications mentionnées, il ne semble pas que la recherche en éducation fasse pour le moment l'objet d'un portage fort au niveau de la communauté d'universités et établissements (COMUE).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est plurielle : enseignants-chercheurs, enseignants des Premier et Second degrés en poste à l'ESPE, formateurs de terrain. Il est cependant noté un déséquilibre entre le nombre d'enseignants des Premier et Second degrés en poste à l'ESPE (43) et le nombre d'enseignants-chercheurs de l'ESPE (15) qui plaide en faveur d'un rééquilibrage de manière à conforter pleinement la dimension universitaire de la mention.

Il est également noté une absence de participation d'enseignants-chercheurs d'autres composantes à cette mention.

Le pilotage de la formation s'appuie sur deux structures principales : les départements disciplinaires (sans les praticiens) et les équipes pédagogiques élargies (avec les praticiens). Les départements se réunissent régulièrement mais l'objet de ces réunions n'est pas précisé alors que les missions assignées à l'équipe pédagogique du module « contexte d'exercice » sont bien définies. Pour autant on ne sait pas à quel type d'UE se raccroche ce module.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le taux de réussite en M1 peut surprendre car il est relativement faible (62,7 % en 2014-15), cependant les trois raisons évoquées sont pertinentes : niveau des étudiants (pas de mention à leur licence), « lacunes du point de vue des connaissances notionnelles », étudiants déjà titulaires d'un master qui viennent uniquement préparer le concours. Même si le taux de réussite au concours n'est pas considéré comme satisfaisant, on note qu'il existe « un effet ESPE », la grande majorité des lauréats au concours étant passée par la formation dispensée à l'ESPE.</p> <p>Les taux de réussite en M2 sont considérés comme un point fort par les rédacteurs du dossier d'auto-évaluation mais les données chiffrées ne sont pas fournies. Il est donc difficile de vérifier si c'est un point fort - à moins que cela soit rapporté à l'information suivante : 212 inscrits en M2, 179 reçus.</p> <p>Il est sans doute trop tôt (réforme en 2013) pour analyser pleinement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.</p>
Place de la recherche
<p>La recherche s'appuie sur un groupement d'intérêt scientifique (GIS) intitulé Centre d'analyse des processus en éducation et formation (CAFEP) dont les objectifs sont très bien détaillés. Cette structure fédère des chercheurs de différentes disciplines et mène des projets en association avec les milieux professionnels. Le CAFEP a défini trois axes thématiques en lien avec un certain nombre de questions vives qui traversent l'école d'aujourd'hui (décrochage scolaire, discriminations, pratiques scientifiques en milieu scolaire ...).</p> <p>Les contenus des enseignements visant l'initiation à la démarche de recherche sont bien explicités et permettent de préciser les attentes en M1 et M2 (cadrage commun sur les mentions <i>Premier degré</i>, <i>Second degré</i> et <i>Encadrement éducatif</i> sur les plans écrit et oral). Cette initiation à la recherche ne se réduit pas à la réalisation du mémoire de master (le terme mémoire professionnel est parfois utilisé), la recherche irrigue d'autres enseignements (disciplinaire, didactiques, culture commune). Ce choix apparaît judicieux. La formation à la recherche semble cependant représenter une part mineure de la formation (10h en M1 et 15h en M2) même s'il est indiqué, mais sans précisions, que cette formation se fait également via les enseignements disciplinaires et didactiques et la culture commune.</p> <p>Les exigences associées au mémoire dans le document de cadrage commun aux différentes mentions insistent peu sur des attentes en matière de recueil et de traitement d'informations.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est assurée à la fois par l'identification claire des compétences pilotant la formation, par la présence de stages, par l'intervention de professionnels (formateurs et tuteurs) et par la rédaction d'une fiche RNCP rédigée de façon lisible et insistant sur les métiers visés (qui ne concernent pas que les métiers d'enseignant de l'éducation nationale) et sur les objectifs de formation en matière de compétences.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les stages s'articulent à la formation sur site notamment à travers des dispositifs d'analyse de pratiques et un livret d'accompagnement de l'étudiant et des tuteurs (dont on regrette qu'il ne soit pas fourni avec le dossier d'autoévaluation). La mise en stage obéit à une logique de progressivité, notamment dans les deux semestres de M1, avec une entrée progressive dans le métier. A ce titre le dispositif est très détaillé et clarifie de façon très précise les attendus des deux types de stage en M1 : découverte du métier et familiarisation avec les programmes d'enseignement au premier semestre, conception et mise en œuvre de séance puis analyse au second semestre. Les étudiants ont la possibilité de découvrir tous les cycles</p> <p>En M2 le stage est en lien avec le dispositif tutorat mixte (tuteur ESPE et tuteur de terrain PEMF) ; les compétences évaluées lors du stage en responsabilité s'appuient sur le référentiel métier à partir duquel ont été dégagées six compétences prioritaires déclinées en sous-compétences (référentiel de formation). Ce choix semble judicieux.</p> <p>Pour les non lauréats du concours en M2, des modalités de mise en stage et d'accompagnement sont également prévues.</p>
Place de l'international
<p>La dimension internationale est très peu développée et s'explique par le contexte de préparation au concours en M1 et le stage en responsabilité en M2. Une seule mobilité entrante est évoquée (étudiant espagnol).</p> <p>La perspective d'organiser des mobilités sortantes est envisagée sur une période de deux à trois semaines, la période est cependant très courte pour tirer bénéfice d'une formation à l'étranger. Il y a un enseignement des langues aux semestres 1 et 3 : 20 heures en M1 et 8 heures en M2. L'enseignement des langues vise à acquérir le niveau B2, conformément aux prescriptions du cadrage national de la formation, avec la possibilité pour les étudiants d'utiliser les centres de ressources en langues sur tous les sites de l'ESPE. Cet apport est non négligeable, les 28 heures de formation en ESPE s'avérant insuffisantes pour certains étudiants pour atteindre le niveau B2. Il n'est pas précisé si l'UE de langue est compensable ou non.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La capacité d'accueil est fixée par le rectorat à 300 étudiants en M1 et le dossier précise les critères à partir desquels les candidats sont sélectionnés. Certains des critères sont en adéquation avec le métier d'enseignant (enseignement de préprofessionnalisation, expérience d'animation auprès de jeunes enfants). Pour favoriser la réussite des étudiants ayant échoué au concours, un entretien est prévu sur le projet professionnel de l'étudiant afin d'envisager une orientation en M2 dans une autre mention : <i>Encadrement éducatif</i> ou <i>Pratique et ingénierie de la formation</i>. Dans cette deuxième mention, les étudiants bénéficient d'un complément de formation individualisé pour préparer de nouveau le concours de recrutement des professeurs des écoles. Aucun dispositif de mise à niveau n'est prévu.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'ESPE s'est dotée d'une plateforme qui permet le dépôt de documents, cette plateforme favorise les interactions entre les étudiants et les enseignants y compris pour l'évaluation des travaux des étudiants. Une formation à distance est aussi mise en place pour l'année de M1. La formation au numérique occupe une place importante, elle s'appuie sur l'approche par compétences et le développement d'un portfolio en liaison avec le réseau CANOPE. Si les objectifs visant le développement de compétences numériques sont mentionnés, on manque d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif de formation et sur la façon dont sont validées les compétences du certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2IE) dont il est question dans le dossier « PILOTAGE ». Par ailleurs le numérique n'apparaît pas explicitement dans les intitulés des UE du master à moins qu'il soit intégré dans des UE spécifiques, ce que laisse sous-entendre le dossier « PILOTAGE ». S'il existe un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), sa présentation est relativement succincte et on ne sait pas combien d'étudiants ont bénéficié de ce dispositif. Des dispenses d'assiduité sont prévues selon les profils des étudiants (salariés, sportifs de haut niveau).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances sont très détaillées dans un document spécifique en annexe et notamment dans un tableau intitulé « compensation-validation-capitalisation ». Ce tableau est le bienvenu vu la complexité des modalités d'évaluation mobilisées : types d'épreuves, règles de compensation entre UE et entre semestres. La composition du jury de mention permet une représentation de toutes les catégories d'acteurs participant à la formation. Des outils de cadrage commun à tous les parcours ont été construits de manière à définir des règles et modalités d'évaluation communes. La volonté des équipes de réduire la « charge évaluative » (une évaluation non par enseignement mais par unité d'enseignement) est perceptible à la lecture du dossier d'autoévaluation. D'autre part, pour s'assurer d'un niveau minimal d'acquisition de compétences, la compensation entre unités d'enseignement n'est possible que si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 8 ou 10, selon les UE - à chaque UE du semestre. Il conviendrait de s'assurer que les différentes évaluations (stage et unités d'enseignement) s'opèrent bien de façon articulée et en référence au référentiel compétences-métier. Les éléments fournis dans le dossier ne permettent pas d'apprécier ce point. L'absence d'une session 2 interroge, d'autant que le dossier souligne qu'il est « nécessaire d'envisager des modalités de rattrapage ». Le choix d'associer les professeurs des écoles maîtres formateurs au jury est pertinent dans la mesure où ils sont partie prenante de la formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Peu de précisions sont apportées sur la manière de traduire les compétences du référentiel métier en contenus et modalités de formation. La mise en place d'un portefeuille de compétences est envisagée. Le supplément au diplôme présente les objectifs et l'organisation de la formation ainsi que de façon sommaire les compétences visées. Il serait utile d'organiser le supplément au diplôme autour des compétences considérées comme effectivement en cours de développement par l'étudiant, en référence aux compétences-métiers du référentiel.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le texte utilisé dans le dossier d'autoévaluation est le même que celui du dossier « PILOTAGE ». Un suivi des étudiants ayant validé le master MEEF mais n'ayant pas obtenu le concours a été mis en place à la rentrée 2015, chaque promotion faisant l'objet d'un suivi sur cinq ans. C'est une enquête par questionnaire, les étudiants en ont été informés. Il n'y a pas de données sur les étudiants qui ont obtenu le master en 2015.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

On n'identifie pas dans le dossier d'autoévaluation de la mention la présence d'un Conseil de perfectionnement. Diverses « commissions de régulation » sont chargées de faire un certain nombre de propositions soumises au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique et au Conseil d'école. Une évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place grâce à une enquête par questionnaire en ligne, dont on ne connaît pas le taux de réponses pour le *Premier degré* (uniquement les taux de réponses pour l'ensemble des étudiants des mentions MEEF). Les étudiants ont été interrogés sur l'ensemble de la formation (cinq blocs de compétences). Le dossier fait état des principaux résultats en montrant l'intérêt de ce type d'enquête pour améliorer la qualité de la formation. Les moyens engagés pour réaliser ce type d'enquête constituent un apport très positif. La diffusion des résultats de l'enquête est également à l'ordre du jour.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des objectifs bien ciblés, articulés au référentiel métier et couplés avec une définition des attendus en fin de master (notamment mémoire de master et exercice du métier).
- Un accompagnement des étudiants ayant échoué au concours.
- Des procédures d'autoévaluation fournissant des informations utiles pour améliorer la formation.
- L'environnement scientifique est riche : quatre laboratoires et la création d'un groupement d'intérêt scientifique par l'ESPE.
- La présence d'outils de cadrage communs inter-mentions concernant le suivi des stages, l'évaluation... favorisant une « homogénéisation » des pratiques entre les acteurs multiples intervenant dans le dispositif.

Points faibles :

- Un manque d'informations sur le contenu de l'offre de formation (absence des intitulés des EC) ; les articulations entre les unités d'enseignement ne sont pas mentionnées, rendant difficile l'appréciation du caractère plus ou moins intégré de l'offre de formation.
- Des modalités de contrôle de connaissances très complexes, parfois peu lisibles.
- Une absence de Conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- Une absence de contenus de formation liés à d'autres métiers que ceux de l'enseignement dans le Premier degré.
- Un déséquilibre entre le volume d'interventions d'enseignants des premier et second degrés en poste à l'ESPE et le volume d'intervention d'enseignants-chercheurs de l'ESPE. Une absence de participation d'enseignants-chercheurs d'autres composantes à cette mention.

Avis global et recommandations :

La mention MEEF *Premier degré* est une formation de qualité. Toutefois, il est important qu'une instance d'évaluation de la formation soit mise en place (par exemple un Conseil de perfectionnement) au niveau de la mention, et que les modalités de contrôle de connaissances soient rendues plus lisibles de manière à ce que la formation réponde pleinement au cahier des charges d'un master MEEF et au cadre national des masters.

A plusieurs reprises, il est fait mention des expressions « master à finalité professionnelle » et « mémoire professionnel » dans le dossier d'autoévaluation. Il s'agit d'inexactitudes qui devraient être corrigées, là aussi afin de rendre plus lisibles les objectifs de la formation : le mémoire est simplement un mémoire de master.

Il serait également utile de mieux faire apparaître les articulations entre les unités d'enseignement de manière à consolider le caractère intégré de la formation.

Il serait judicieux de recourir à une offre hybride de formation de manière à surmonter les difficultés géographiques au développement d'une formation inter-degrés.

Le master MEEF *Premier degré* devrait idéalement tenter de sensibiliser les étudiants aux autres métiers de la formation et notamment à la formation d'adultes.

Enfin, il conviendrait de consolider le caractère universitaire de la mention *Premier degré*, par exemple en favorisant des interventions d'enseignants-chercheurs d'autres composantes dans la mention chaque fois que cela est possible.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES
MASTER MEEF - MENTION 1^{er} DEGRE**

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-MA180015064-019778-RT

Nice, le 20 avril 2017

Mesdames, Messieurs les Rapporteurs,

Nous vous remercions pour votre lecture attentive du dossier et pour les pistes d'amélioration proposées. Nous souhaitons apporter quelques éléments de lecture complémentaires suite au rapport d'évaluation et à la rubrique « Points faibles » pour commencer.

- *Le contenu des enseignements et les articulations entre les unités d'enseignement ne sont pas mentionnées.*

- Dans chaque module disciplinaire, la didactique comprend une partie spécifique à la matière enseignée, mais intègre aussi des principes communs à toutes les disciplines, et qui se retrouvent donc d'un module disciplinaire à l'autre assurant une cohérence globale.
- Les stages en M1 et en M2, et tous les modules « groupe d'analyse de pratique, gestes professionnels, projets pédagogiques » sont des moments privilégiés d'intégration des différents enseignements. Ce sont des moments où l'étudiant est amené à mobiliser les apprentissages réalisés dans l'ensemble des modules de la formation.

- *Une absence de Conseil de Perfectionnement au niveau de la mention*

Le Conseil d'Ecole du 14 mars 2017 a voté la constitution d'un Conseil de perfectionnement pour chaque mention du master MEEF (Voir Annexe 1) qui sera soumis aux instances de l'établissement. Pour la mention 1^{er} degré, il sera composé du responsable de la mention, des trois responsables de site, d'un enseignant ESPE par site, d'un praticien de terrain par site et d'un étudiant par site. Par ailleurs, nous insistons sur l'existence des multiples instances et procédures de régulation décrites p.26 du rapport d'autoévaluation.



- Une **absence de participation d'enseignants-chercheurs d'autres composantes**

Jusqu'à présent, pour cette mention, en général, les enseignants-chercheurs des autres composantes perçoivent les enseignements comme étant très spécifiques, tant sur un plan notionnel que didactique. Cela ne favorise pas leur participation à cette formation. La politique de rapprochement inscrite dans le contrat 2018 améliorera les collaborations.

D'autres points soulevés dans le rapport trouvent des compléments d'informations dans la suite du document.

- **Taux de réussite M2**

Année 2015-2016 : ADM : 190/259 soit 73.35% de réussite avec 11 mention TB, 125 mention B, 51 mention AB et 3 mention Passable.

- **Attractivité de la formation**

Voir l'Annexe 2 (dossiers reçus pour une entrée en M1 sur E-Candidat).

- **Modalités de validation de C2i2e**

Le C2i niveau 2 enseignement est composé de 28 compétences. Les étudiants en Master sont inscrits deux années consécutives sur l'étape BC2EC2. Ils sont évalués sur 14 des 28 compétences la première année et sur les 14 autres la seconde année. Une évaluation conjointe université-rectorat est mise en place depuis 2012.

- **Dossiers de VAE**

Les services de Formation Continue des deux universités sollicitent les composantes et formations demandées par les candidats afin de réunir un jury. Ce jury délivre un avis pédagogique nécessaire à la poursuite de la procédure. Peu de formations de l'ESPE sont visés par des candidats déposant un dossier de VAE (principalement la formation PIF).

- **Organisation d'une session d'examens unique**

Le calendrier de formation étant restreint (10 mois), il est difficile de concilier les périodes de stages obligatoires en établissement avec les dates de concours et les contrôles terminaux. L'organisation d'une deuxième session est particulièrement problématique en M2, où le Rectorat attend les résultats au M2 en vue de la titularisation des stagiaires. Le master MEEF PE comporte néanmoins de nombreux contrôles continus, où les modalités de rattrapage sont organisées directement avec l'enseignant responsable au sein des UE/EC. De plus, la mise en place d'une plateforme avec connexion à distance permet aux étudiants d'avoir une visibilité sur les dates des travaux à rendre, le suivi des résultats avec correction en ligne des devoirs du tronc commun.

- **Supplément au diplôme (M2)** : Seul le paramétrage avait été fourni en premier lieu en raison de l'anonymat (supplément au diplôme non anonymat). Voir Annexe 3.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique

Sophie RAISIN

Conseil de perfectionnement

Mention 1^{er} degré

Au moins 1 réunion par an + un Compte-Rendu

Proposition de composition, à voter en CE :

- Un(e) Responsable de mention.
- Trois Responsables de site.
- Au moins trois membres de l'équipe pédagogique universitaire.
- Au moins trois praticien(ne)s de terrain.
- Au moins trois délégué(es) des étudiant(e)s.
- Une personnalité extérieure invitée à intervenir sur des points particuliers ou réguliers.

ANNEXE 2 : DEMANDES D'INSCRIPTION

	NB Candidatures	NB Dossiers complets	NB Dossiers incomplets	NB Dossiers en attente	Avis favorables	Avis défavorables	Sans avis/Vides
TOTAL MENTION MEEF 1e degré	772	562	16	194	408	170	42
M1 MEEF Professeur des écoles	710	544	14	152	407	151	/
M2 MEEF Professeur des écoles	62	18	2	42	1	19	42



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

ANNEXE 3 : SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Elle vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Elle est destinée à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Elle doit être dépourvue de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1. Nom(s) patronymique :

ADAM

1.2. Prénom :

MARION

1.3. Date de naissance (jour/mois/année) :

11/01/1994

1.4. Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant) :

2304016680 G

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

2.1. Intitulé du diplôme :

Master,
mention MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, PREMIER DEGRÉ

2.2. Principal/Principaux domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme :

Le Master MEEF se décline en cinq blocs de compétences : disciplinaires, didactiques des disciplines, sensibilisation à la recherche, culture commune des enseignants et mise en situation professionnelle.

2.3. Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme :

UNIVERSITÉ DE NICE
Membre de LA COMUE UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

La formation apporte des savoirs et savoir-faire sur la discipline enseignée de la petite section de maternelle au CM2, en relation avec les programmes scolaires, les champs disciplinaires transversaux liés à l'exercice du métier d'enseignant et les compétences nécessaires à leur mise en oeuvre.

2.4. Nom et statut de l'établissement ayant dispensé les cours :

UNIVERSITÉ DE NICE

2.5. Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement /les examens :

Les cours sont dispensés en langue française.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1. Niveau du diplôme :

Niveau 1 - grade de Master - Deuxième cycle

Diplômes et grades français	Niveau Nomenclature française	Niveau Nomenclature européenne (CEC)
Doctorat	I	8
Master, Titre d'ingénieur	I	7
Licence, Licence professionnelle	II	6
BTS, DUT, DEUST	III	5

3.2. Durée officielle du programme d'étude :

La durée est de 4 semestres - 120 ECTS

3.3. Conditions d'accès :

L'accès se fait sur examen d'un dossier de candidature faisant état d'un diplôme de niveau Licence

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DIPLÔME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1. Organisation des études :

Le volume horaire global pour ce Master est de 832 heures (545 heures en M1 et 287 heures en M2)

4.2. Exigences du programme :

La formation permet d'acquérir, de manière progressive et intégrée, un haut niveau de compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier et à la pratique professionnelle. Les enseignements, au sein du master MEEF s'articulent autour de 5 dimensions :

- enseignements disciplinaires
- enseignements didactiques
- culture scientifique et initiation à la recherche
- culture commune partagée par tous les futurs professeurs, acteurs de l'éducation ou formateurs
- stages et analyses de pratiques

4.3. Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées) et sur les crédits obtenus : (si ces informations figurent sur un relevé officiel veuillez le mentionner).

Unités d'enseignement étudiées (U.E.) et nombre de crédits.

Codes et intitulés	Nombre de crédits
M1 MEEF PE SEMESTRE 1 : 30 Crédits, 5 UE	
VMPE11 Français - Histoire - Géographie	8
VMPE12 Mathématiques - Sciences	8
VMPE15 Mise en situation professionnelle	1
VMPE16 Arts, EPS et LV	8
VMPE17 UE4 - Culture commune et scientifique	5
M1 MEEF 1ER DEGRE SEMESTRE 2 : 30 Crédits, 5 UE	
VMPE21 Français - Histoire - Géographie	6
VMPE22 Mathématiques - Sciences	6
VMPE26 UE3 - Arts, EPS et Langue Vivante	8
VMPE27 UE4 - Culture commune et scientifique	8
VMPE28 UE5 - Mise en situation professionnelle	2
	120

4.4. Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes.

Chaque Unité d'Enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances qui peut être :

- soit un contrôle continu (notation continue résultant d'une évaluation portant sur l'ensemble des travaux et exercices écrits et/ou oraux du semestre : moyenne de 2 notes au minimum),
- soit par un contrôle continu et un examen terminal en fin de chaque semestre,
- soit par un examen terminal.

La compensation entre UE ne peut s'exercer que lorsque la note à l'ECUE (sauf exception) est au minimum de 8.

Notation établissement	Notation ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi
15.72 - 17.42	A	10 %
14.87 - 15.72	B	25 %
14.05 - 14.85	C	30 %
13.15 - 14.04	D	25 %
11.39 - 13.13	E	10 %

4.5. Classification générale du diplôme :

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME

5.1. Accès à un niveau supérieur :

Le Master Professionnel a pour vocation de déboucher sur la vie active. Mais selon les cas, sur dossier et sur autorisation, le titulaire du Master MEEF peut s'inscrire en doctorat.

5.2. Statut professionnel conféré : (si applicable)

Non applicable

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Renseignements complémentaires :

Sans objet

6.11 Compléments cursus :

6.12 Compléments sur le programme :

6.13 Certificats :

6.2. Autres sources d'informations :

www.espe-nice-toulon.fr

7. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE

7.1. Date :

13 avril 2017

7.2. Signature :



le président de l'université

Sophie RAISIN

7.3. Qualité du signataire :

le président de l'université, président
Sophie RAISIN, La Vice-présidente

7.4. Tampon ou cachet officiel :